



# ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 3 octobre 2006

## Agenda

### Lundi 9 octobre

-15h : **Vincent LAMANDA**, Premier Président de la Cour d'appel de Versailles : « Le Conseil Supérieur de la Magistrature ».

### Lundi 16 octobre

-11h30 : Réunion du jury de la Fondation culturelle franco-taiwanaise, salle 4.

-15h : **Henri de LAROSIERE**, président du Tribunal de Grande Instance de Vannes : « *La justice au quotidien ou chronique de la justice ordinaire* ».

### Lundi 23 octobre

-15h : **Daniel COHEN**, professeur de sciences économiques à l'École normale supérieure, directeur du CEPREMAP : « *Réflexions sur la société post-industrielle* ».

-17h : Comité secret.

### Mardi 24 octobre

-15h : Séance de rentrée des cinq Académies, Coupole.

### Lundi 30 octobre

-15h : **Bertrand GALIMARD-FLAVIGNY**, journaliste : « *Le détournement des motifs d'un jugement à son profit personnel* ».

### Lundi 6 novembre

-11h30 : Réunion de la section Economie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : Déjeuner des membres de l'Académie.

-15h : **Jean-Denis BREDIN**, de l'Académie française : « *La responsabilité des juges* ».

### Lundi 13 novembre

-15h : **Guy CANIVET**, Premier Président de la Cour de cassation : « *Vision perspective de la Cour de cassation* ».

### Lundi 20 novembre

-15h : **Séance publique annuelle**, Coupole.

### Lundi 27 novembre

-15h : **Philippe MEYER**, Producteur du *Bien Public* (France Culture) : « *Presse et démocratie* ».

### Lundi 4 décembre

-11h30 : Réunion de la section Economie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : Déjeuner des membres de l'Académie.

-15h : **Gilbert GUILLAUME**, ancien Président de la Cour internationale de justice : « *Progrès et limites de la justice internationale* ».

## Séance du lundi 2 octobre

Après adoption du procès-verbal du lundi 25 septembre, M. le Président **André Damien** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages.

-M. **Alain Plantey** a présenté à ses confrères *Judicial Recourse to Foreign Law* (University College London, 2006, 409 p.), cosigné par son confrère Sir **Basil Markesinis**, correspondant de l'Académie (section Législation, droit public et jurisprudence), et Jörg Fedtke.

-M. **François Terré** a fait hommage à l'Académie de la 7<sup>e</sup> édition de son ouvrage *Introduction générale au droit* (Paris, Dalloz, 2006, 634 p.)

-M. **Raymond Boudon** a présenté à ses confrères *Le dictionnaire des sciences humaines*, ouvrage établi sous la direction de Sylvie Mesure et Patrick Savidan (Paris, P.U.F., octobre 2006, 1277 p.).

-M. **André Damien** a présenté l'ouvrage de son confrère M. **Xavier Darcos** *L'Etat et les Eglises. La question laïque* (Paris, Odile Jacob, 2006, 277 p.).

Mgr **Patrick Valdrini**, recteur émérite de l'Institut catholique de Paris, a fait une communication sur « *La justice de l'Eglise* ». Il a, en introduction, abordé le sujet par une question : « Peut-on parler de "justice de l'Eglise" sans évoquer l'idée même de "justice de l'Eglise" ? Ne faut-il pas parler en usant du terme "justice" comme élément essentiel d'une communauté dont l'existence et l'action se fondent sur l'appel à transformer une vie de "pécheur" en vie de "personne juste" ? Le dernier canon du code ramasse en une formule brève la finalité de l'activité de l'Eglise disant que celui qui gouverne doit se référer au principe de l'équité canonique et avoir présent le salut des âmes qui doit être toujours la loi suprême dans l'Eglise ».

Evoquant les différentes instances chargées de la justice au sein de l'Eglise, il s'est interrogé : « Qu'advierait-il si un fidèle ayant accepté de présenter sa requête devant un tribunal diocésain renie cette démarche et refuse d'appliquer la sentence ? La réponse à cette question illustre la fragilité de l'activité judiciaire de l'Eglise car, dans ce cas, seules des sanctions touchant le statut personnel de ce fidèle pourraient être envisagées, fondées sur le caractère illogique de son acte au regard de l'adhésion qu'il a donnée et donne à l'Eglise. Dès lors et en toute hypothèse, un fidèle pourrait voir son statut diminué sous forme de sanction personnelle, de type pénal ; ainsi, s'il s'agit d'un prêtre, une suspension de ses capacités d'agir comme prêtre ; s'il s'agit d'un laïc, une sentence d'excommunication ou d'interdit. Elle est prévue d'une manière générale dans le code au c.1371 : "Est puni d'une juste peine une personne qui n'obéit pas au Siège apostolique, à l'ordinaire, au supérieur qui lui commande légitimement de faire quelque chose après monitions."

Mgr **Patrick Valdrini** a ensuite répondu aux questions posées par MM. **Alain Besançon**, **Alain Plantey**, **Bertrand Saint-Sernin**, **Roland Drago**, **Emmanuel Le Roy Ladurie** et **John Rogister**.

### *Nouveautés sur les sites de l'Académie*

*www.asmp.fr et www.asmp-video.fr*

- Recension de l'ouvrage de **Jules Simon** (1814-1896, Secrétaire perpétuel à partir de 1882), *Une Académie sous le Directoire* (1885, Calmann-Lévy) par **Edme Caro** (1826-1887), membre de la section de Morale.
- Mgr **Patrick Valdrini** : « *La justice de l'Eglise* », communication faite le lundi 25 septembre devant l'Académie.
- Débat qui a fait suite à la communication de M. **Alain Bauer**, le lundi 25 septembre, sur le thème « *Du crime et de l'exécution des peines* ».

### *Dans la presse*

- **François Terré** : « Pouvoir des juges : un système à remettre en ordre. », *Le Figaro*, mercredi 6 septembre. « Certes il y a un déséquilibre entre les pouvoirs des juges et leurs responsabilités ; mais il y a deux moyens de rétablir l'harmonie. Le premier consiste à accroître leurs responsabilités, ce qui est de nature à favoriser le laxisme ou la paralysie. Le second conduit à s'interroger sur l'étendue sans cesse grandissante des pouvoirs des juges. Depuis une soixantaine d'années, leurs attributions ont été démultipliées : juges des enfants, des tutelles, des baux, de l'expropriation, des affaires familiales, de l'application des peines, etc. Bien entendu, sans adaptation corrélative raisonnable des moyens de juger et du personnel judiciaire. De là cette dérive inquiétante, constatée de manière répétitive. »
- « En finir avec la repentance. Esclavage, colonialisme : une cohorte de personnalités réunies par **Jean Tulard** remet l'histoire à l'endroit. », *Valeurs Actuelles*, vendredi 29 septembre. « *Peut-on faire confiance aux historiens ?* Question provocante. Surtout lorsqu'elle est posée par Jean Tulard, dont on connaît à la fois la compétence, l'impertinence et la liberté d'esprit. Président de l'Académie des sciences morales et politiques en 2005, il avait retenu ce thème pour animer les communications de l'assemblée. Répond une cohorte de personnalités : un éditeur (**Denis Maraval**), une romancière (**Françoise Chandernagor**), un historien non universitaire (**Jean des Cars**), un historien novateur du sérail (**Emmanuel le Roy Ladurie**), un comédien (**Jean Piat**), un démographe (**Jacques Dupâquier**), un ancien ministre (**Xavier Darcos**), un sociologue (**Jean Baechler**), le Chancelier de l'Institut de France (**Gabriel de Broglie**), pour n'en citer que quelques-unes. [...] Les résultats ne manquent ni de piquant, ni de sérieux. »

### *A noter*

- M. **Jean Cluzel** et M. **Dov Zerah**, directeur de la Monnaie de Paris, présideront, le mardi 17 octobre à 17h30, en l'Hôtel de la Monnaie, la cérémonie de lancement de la médaille dédiée au Grand rabbin **Jacob Kaplan**.
- A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de **Léopold Sédar Senghor**, un colloque intitulé « Senghor et les puissances de l'écriture » sera organisé le lundi 9 octobre de 9h à 18h à la Bibliothèque nationale de France. Le programme des autres manifestations en hommage à Senghor est disponible sur le site « [www.senghor.francophonie.org](http://www.senghor.francophonie.org) ».
- A la Fondation Simone et Cino del Duca :  
M. **Jean-Paul Clément**, correspondant de l'Académie (section Morale et sociologie) organisera une réception, le jeudi 19 octobre à 19h30, à l'occasion de la clôture du colloque de l'Ecole normale supérieure.  
M. **Thierry de Montbrial** organisera, le mercredi 6 décembre, un colloque intitulé « Géographie et politique ».

### *En bref*

- Le samedi 30 septembre s'est déroulée à Moulins, sous le parrainage de M. **Emmanuel Le Roy Ladurie**, la XXI<sup>e</sup> Rencontre des Arts et Lettres en Bourbonnais. A l'issue d'un colloque consacré à « Hubertine Auclert, militante bourbonnaise », au cours duquel sont notamment intervenus M. **Jean Cluzel**, président du jury des Prix Allen, et M. **Jean Auba**, correspondant de l'Académie (section Morale et sociologie), le Grand Prix et les Prix Allen ont été remis aux cinq lauréats retenus par le jury.

### *Cette semaine sur Canal Académie*

*L'intégralité des programmes est disponible sur le site « [www.canalacademie.com](http://www.canalacademie.com) »*

- **En séance** : Communication d'Alain Bauer devant l'Académie le lundi 25 septembre : « *Du crime et de l'exécution des peines* ».
- **Un jour dans l'Histoire** : « *1648, Westphalie ou l'origine de l'Europe moderne* » avec Arnaud Blin.
- **Eclairage** : Le rapport sur « *la pauvreté* » de la Fondation Robert Schuman.
- **A voix lue** : Lecture de l'allocation de Maurice Allais sur la formation de l'esprit scientifique.
- **En habit vert** : Le commandant Jacques-Yves Cousteau par Bertrand Poirot-Delpech.
- **Point de mire** : Les journaux officiels : rapprocher la loi et le citoyen avec Jean-Paul Bolufer.